

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 326

présenté par

M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 4 QUATER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de l'expert »

les mots :

« du médiateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.